



Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
*Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK*  
Rue du Comte de Flandre 20 / *Graaf van Vlaanderenstraat 20*  
Bruxelles 1080 *Brussel*



CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
*GEMEENTELIJKE ADVIESRAAD VOOR SENIOREN VAN SINT-JANS-MOLENBEEK*

« La parole aux aînés »

# MÉMORANDUM

du CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL des AINÉS de Molenbeek  
en vue des Élections communales 2024

Un **OUTIL de RÉFÉRENCE**

pour une politique communale « **AMIE** » des Aînés

# Avant-propos

Le CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL des AINÉS de Molenbeek a voulu questionner ses membres sur une vingtaine de thèmes touchant leur vie personnelle et sociale, en leur demandant de les classer par ordre de priorité.

Le Conseil entend inscrire les PRIORITÉS qui s'en dégagent en un MÉMORANDUM en vue des Élections communales.

Avec l'objectif de le soumettre aux autorités locales pour leur servir de source d'inspiration et de référence dans leurs programmes politiques.

Quelque 80 membres ont répondu à l'Enquête et certains ont accepté de collaborer à la rédaction de ce MÉMORANDUM dans le cadre d'un « Atelier de travail ».

À l'analyse, l'ensemble des priorités relevées s'inscrivent bien dans le Programme « VILLES AMIES des AINÉS / **VADA** » promu par l'OMS en 2010. Cet objectif VADA vise à encourager les collectivités urbaines à prendre globalement en compte les enjeux liés au vieillissement de la population et à y associer étroitement les acteurs de terrain.

**Aussi est-ce en tant que porte-parole et relais des Aînés que le CCCA entend stimuler la Commune de Molenbeek à intégrer le réseau des VADA présent à Bruxelles et en Wallonie.**

Des CONDITIONS se posent toutefois en préalable à cet effet :

- Un (e) Échevin(e) en charge prioritaire des Seniors
- Un Espace identifié « Senior »
- Un Service de MÉDIATION en vue de coordonner et de relayer les attentes et les besoins des seniors auprès des divers échevins et des instances communales qui ont pour mission d'y répondre.
- Des OUTILS officiels de communication en vue de la diffusion de toutes les Informations utiles aux aînés comme aussi pour se faire l'écho des projets et réalisations des seniors via la presse de la Commune et via ses médias
- Une volonté de LUTTER contre l'AGISME à tout niveau d'action et d'intention.

Nous relevons ci-après les **5 PRIORITÉS** qui pointent en tête de l'Enquête pour en faire les axes porteurs de notre MÉMORANDUM.

Il importe toutefois de souligner que les réponses voire les défis vont déterminer mais

Il importe toutefois de souligner que les réponses voire les défis que ces priorités vont déterminer ne doivent pas être le fait des seules initiatives de la Commune ni engager ses seuls efforts ni peser sur ses seules ressources.

Elle a tout d'abord la possibilité d'assurer un ancrage local aux dispositifs régionaux et fédéraux existants, en complément de ses compétences directes en ces matières. Les réalisations attendues peuvent aussi venir de collaborations, partenariats et conventions à rechercher auprès toutes les forces vives sur le terrain : officiel et associatif.

En ce qui concerne les **INNOVATIONS** que ces mêmes priorités peuvent exiger, nous renvoyons aux incitants et ressources possibles en ce sens : les plans d'action et les programmes proposés par le SPF Intégration Sociale l'introduction des thèmes liés au « vieillissement » dans les Contrats de Quartier, les appels à projet émanant des divers Fonds de financement, le partenariat et le travail en réseau avec les Communes voisines, le mécénat, la sponsorship, le volontariat, les bénéfices publicitaires ...

# LES 5 PRIORITÉS

## CITOYENNETÉ

Rester un(e) CITOYEN(NE) à part entière au sein de la Communauté est la revendication de base des Seniors et requiert au minimum les garanties et les mesures suivantes :

- Assurer l'**accès** le plus large à tous les Services administratifs et d'Aide à la population de la Commune
- Via un **accueil personnalisé** et bilingue sur place (**Guichets**)
- et
- Maintenir une **VERSION-papier** pour tous les formulaires officiels **sans coût supplémentaire**.
- Promouvoir le **développement d'espaces publics numériques** en vue d'aider les aînés à s'adapter à l'environnement digital dans tous les aspects de leur vie personnelle, administrative et relationnelle.

L'inclusion socio-culturelle se verra aussi favorisée par le développement **d'activités intergénérationnelles** et l'aménagement/ l'animation d'espaces « Tout Public » en vue de favoriser les contacts sociaux.

Que ce soit à son initiative propre ou à celle du CPAS, la Commune est appelée à multiplier les mesures de **lutte contre l'isolement des seniors** et à soutenir les associations qui œuvrent dans le même sens sur le terrain.

## CADRE de VIE

Les Seniors attendent de la Commune des mesures et des aménagements respectueux et valorisants de leur milieu de vie :

- **En matière d'environnement durable et de climat**, la mise en œuvre d'un Plan « Climat » bien adapté à la réalité locale.
- **En matière de propreté publique de prévention et d'hygiène**, l'application de mesures rigoureuses de lutte contre les incivilités et une action renforcée des agents de prévention en ce sens.

Les habitants devraient être encouragés à se responsabiliser eux-mêmes et à s'impliquer directement dans le cadre de Comités de Quartier en vue de l'assainissement et de l'entretien de la propreté dans leur environnement.

En vue de la promotion du **bien-être collectif** et particulièrement celui du public âgé, l'urgence s'impose de pourvoir à l'équipement urbain nécessaire en ce sens : bancs, points d'eau, toilettes publiques, poubelles et containers et à l'aménagement d'espaces verts, de coins nature et d'aires de repos...

Sur le plan socio-économique, il y a lieu de veiller à une **répartition équilibrée** des services et des commerces au Centre de la Commune et au sein des différents Quartiers et à l'implantation de **commerces de proximité** dans les quartiers moins bien desservis.

## SANTÉ et PRÉVENTION

Si les dispositifs et les financements ne relèvent pas directement de la compétence de la Commune, celle-ci a toutefois un rôle d'incitant et de levier à jouer quant à :

- **L'accès garanti aux soins de santé et de prévention** de proximité face à la saturation des cabinets médicaux et la diminution progressive des visites à domicile.
- **La mise en service de « navettes » et autre dispositif de transport social** à horaire flexible et à usage polyvalent en vue de faciliter aux seniors à mobilité réduite l'accès voulu aux soins de santé, de prévention et de contact social
- **Au développement de réseaux de soins intégrés**
- **Au soutien des services de soins et d'aide à domicile** débordés à leur tour et en manque du personnel suffisant à leur bon fonctionnement.
- Sans oublier les mesures de **soutien aux aidants-proches** qui assurent l'encadrement de leurs seniors à domicile.

L'**ÉDUCATION à la SANTÉ** dont les mesures et les dispositifs doivent faire l'objet d'une **INFORMATION** régulière via les canaux de **COMMUNICATION** de la Commune. En ce compris la stimulation **au SPORT - SANTÉ SENIOR**

Pour ce qui est **de la SANTÉ MENTALE**, il y a **URGENCE** véritablement :

- en matière de lutte contre l'isolement
- et en vue de la mise en place d'alternatives souples et flexibles à impulser sur le terrain, vu la saturation des structures de placement et des services hospitaliers.

Le secteur public et le réseau associatif ont à s'investir et à collaborer en ce sens.

## LOGEMENT

Le **MAINTIEN à DOMICILE et en SECURITÉ** figure en tête des souhaits exprimés par les Seniors.

Nous faisons nôtres les revendications exprimées par les Services qui s'investissent dans l'aide au logement :

- en vue de **l'instauration d'un SERVICE CONSEIL** en matière d'adaptation aux normes et d'aménagement de l'habitat et celle d'un **GUICHET unique d'ÉNERGIE** vue d'assurer la promotion des aides régionales d'isolation des bâtiments.
- en vue d'augmenter le nombre **des logements sociaux accessibles et adaptables aux seniors** et les possibilités **d' aide au relogement et à la rénovation.**

L'aide matérielle en ces matières pourrait aussi se voir facilitée par le recours au **Dépannage « Petits Boulots »** tel qu'organisé par le réseau associatif.

- **En vue de la maîtrise du coût des loyers**

**Le recours aux Services d'aide à domicile** s'avère souvent indispensable au maintien à domicile.

Aussi la Commune est-elle appelée à en assurer le développement via le CPAS et à appuyer les activités des autres services qui s'y emploient sur le terrain.

**Les alternatives à l'habitat isolé** (voire au placement en milieu institutionnel) demandent à être étudiées, développées et valorisées, tels les Centres de jour, l'habitat partagé et le logement intergénérationnel.

**En matière de SÉCURITÉ**, nous appuyons les interpellations et les alertes unanimement exprimées et plaidons aussi pour des mesures concrètes en matière de **sécurité, de télévigilance et de surveillance policière.**

**Le rôle des agents de prévention** est à renforcer en vue de la sécurisation des quartiers et les habitants peuvent être appelés à s'impliquer aussi en des **missions de vigilance citoyenne.**

## **MOBILITÉ**

La Commune assurera la mobilité des seniors et la sécurité de leurs déplacements.

**En tant que PIÉTON via l'aménagement de voies piétonnières :**

- **En facilitant leur parcours sur les trottoirs et la voirie** : conception technique adaptée, accessibilité, largeur, signalisation, feux de circulation respectueux du rythme des seniors ...
- **En prévoyant le plain-pied pour l'accès aux espaces publics**
- **En appliquant une réglementation conforme et rigoureuse en matière de** dégagement des trottoirs, parcours en trottinettes et vélos, roulage et stationnement
- **En développant l'offre de navettes flexibles et polyvalentes** pour favoriser les déplacements des seniors à mobilité réduite en vue de leurs besoins de santé et de contact social
- **Via un accompagnement sécurisé de la part des agents de prévention** aux endroits de parcours et de circulation difficile ou de fréquentation plus dense.

**En tant qu'USAGER des transports en commun :**

Des plaintes se multiplient et font état de difficultés diverses concernant e.a. : l'entrée des métros, le fonctionnement des ascenseurs et escalators, l'accessibilité des bus et trams, l'encombrement des plateformes et des couloirs, le confort et la stabilité des véhicules, l'accès aux places assises. Ces difficultés affectent particulièrement les seniors.

Face aux risques de dégradation du transport public local, il revient à la Commune d'interpeller et d'alerter les instances de la STIB et De LIJN, en vue d'une concertation et de remédiation possible.

La cohésion sociale dans les transports en commun gagnerait par ailleurs à être stimulée via des Programmes de sensibilisation à proposer aux écoles, aux mouvements de Jeunesse et à développer au sein du réseau associatif.

\*\*\*\*\*